



**PROCES-VERBAL DE LA TABLE RONDE SUR LES TRAVAILLEURS DETACHES  
MADRID, le 5/11/2010**

Arnd SPAHN, secrétaire agriculture EFFAT : ouvre la conférence en saluant tous les participants. Il présente le projet « Détachés » qui a eu le soutien financier de la Commission européenne. Il explique, pour l'essentiel, que les travailleurs détachés sont des salariés embauchés par une firme dans un pays pour effectuer un travail dans un autre pays. Nous examinerons les conditions de travail et les éventuels contrats collectifs. En Espagne il n'y a pas de contrats de travail et les salariés sont des migrants. Est-ce que vous connaissez des entreprises agricole ou alimentaire qui ont des accords avec des entreprises extérieures.

Gloria DE LUIS, EURES, Madrid : Eures n'a pas beaucoup de contacts avec les travailleurs détachés, malgré les questions posées. Néanmoins nous transmettons les doléances.

Paz MARIN RODRIGUEZ, COAG (employeurs) : Nous transmettons les informations au niveau territorial. Nous n'avons pas d'informations sur l'existence de ces firmes. Néanmoins sur la directive « travailleurs détachés » nous avons des positions à émettre si que les discussions ne sont pas terminées.

Jésus ACASUSO, FTA UGT : On envoie des salariés pour les prestations de service. En Espagne nous recevons des salariés des pays Tiers et de l'UE, mais pas par une firme. Par contre nous envoyons en France, par entreprises, pour 9 mois pour plusieurs récoltes : 4 entreprises ont envoyé 2.000 salariés.

Il y a actuellement 500 salariés qui sont envoyés en Belgique ; il y a 4 ans c'étaient 3.000 salariés. Certaines entreprises (roumaines, bulgares, polonaises) envoient en Espagne, mais c'est en diminution. Avant leur adhésion ça marchait mieux. Mais néanmoins nous continuons avec eux, car ils ont souvent des qualifications spécifiques. Il y a aussi des entreprises portugaises qui envoient. Les marocains aussi, mais jamais envoyés par des entreprises. Ce qu'il y a de nouveau, c'est qu'une entreprise de Murcia envoie des travailleurs vers le Royaume-Uni.

Silvia CONDE MARCOS, Federación Agroalimentaria de CC.OO. Je ne connais pas trop les chiffres, nous envoyons vers nos régions. Il est difficile de contacter les salariés sur place, nous savons qu'il y a des Marocains avec de mauvaises conditions de travail. A Séville, les oranges sont vendues à l'arbre à une entreprise qui récolte et qui vend les fruits à une autre entreprise. Les conditions de travail se dégradent et les salaires baissent. Les inspecteurs du travail disent que c'est difficile car il y a des ramifications dans d'autres pays.





Il y a des Roumains avec des enfants, mais l'entreprise espagnole n'est pas responsable, mais selon elle, c'est plutôt celle qui réalise les contrats<sup>1</sup>. Ce qui explique que c'est difficile de savoir s'ils sont détachés ou pas.

Arnd SPAHN : Les travailleurs détachés sont un phénomène nouveau, j'ai 3 exemples que je peux développer :

1. Bulgarie : Peu de salariés étrangers dans l'agriculture. Mais des entreprises vietnamiennes proposent d'envoyer du personnel. Le gouvernement a salué cette initiative et c'est 16.000 salariés qui sont en Bulgarie payés 20 cents par heure ; c'est légal, car ils touchent 80 euros, mais paient le transport, les repas...
2. Allemagne : Il y a 300.000 saisonniers. Des salariés polonais et roumains ont envoyé des mails et proposent des entreprises qui envoient du personnel. Pour le moment ce n'est pas très important, mais ça va en augmentant.
3. Italie : Plusieurs dizaines de milliers de salariés : Roumains, croates, balkans, macédoine. Les employeurs s'adressent par mail aux salariés et aux entreprises, c'est un groupe très fort et pas contrôlable car les inspecteurs du travail ne sont pas informés.

Ces 3 pays font apparaître un phénomène important dans l'agriculture. Nous n'avons pas d'informations sur la légalité. En Italie, les syndicats pensent que c'est illégal, mais nous n'avons pas d'informations. Lors de la conférence à Marseille, le collègue marocain nous a informés de la situation des femmes marocaines qui, pour travailler dans l'UE, doivent avoir un enfant au pays pour assurer le retour, ce qui a aussi conduit à un marché des enfants. Nous ne savons pas où sont restées les femmes. En Espagne, à part Almería, il y a une bonne transparence du marché du travail

Paz MARTIN RODRIGUEZ : Nous avons reçu des mails il y a 2 ans pour des emplois, mais nous n'avons pas répondu, c'étaient des firmes roumaines, mais l'année dernière plus rien.

Jesus ACASUSO : 20.000 Roumains ont travaillé dans des conditions légales avec contrats, mais ce n'étaient pas des détachés. Nous avons aussi eu 5.000 marocaines embauchées par les employeurs et le gouvernement, avec droit espagnol. Cette année il n'y a pas eu beaucoup d'étrangers car il y a la règle d'appel à des étrangers uniquement si après 3 mois

---

<sup>1</sup> La directive 96/71 étend pourtant la responsabilité jusqu'au niveau de l'entreprise utilisatrice





on n'a pas trouvé des travailleurs locaux. Cette règle existe depuis 99. Néanmoins dans les secteurs construction, hôtel, prestataires de service, on fait appel à des étrangers.

Des entreprises roumaines et marocaines font des faux contrats pour des entreprises en Espagne qui n'ont jamais rien demandé. La loi européenne demande à ce que les gens soient payés au salaire du pays d'accueil.

Nous sommes contre la directive « saisonniers » car le système de contrôle ne donne pas de garanties. L'Europe est pour un salaire mini, alors que dans la directive il est précisé que le social appliqué est celui du pays d'envoi. Nous avons des problèmes car l'UE veut ouvrir le marché mondial des saisonniers.

Arnd SPAHN : Nous n'avons pas d'informations de base sur les détachés en Espagne.

Silvia CONDE MARCOS : Les travailleurs détachés sont planifiés en fonction des récoltes, ceci permet de le transposer au travail saisonnier. Nous discutons les problèmes des salariés au niveau des commissions provinciales surtout sur l'hébergement. La crise a modifié les données, les forces du travail ont conduit le gouvernement à faire une liste des places de travail disponibles, mais pas pour l'agriculture. Le gouvernement demande à ce que l'on s'adresse aux agences de travail pour l'agriculture. Depuis la crise il y a moins de places disponibles.

Arnd SPAHN : Il y a un comité de révision de la directive « détachés » avec les gouvernements, les partenaires sociaux et la commission. Dans ce comité on a appris qu'il n'y a pas de détachés. Dublin a eu la charge de définir le nombre de détachés et a compté moins de 10.000 pour l'UE. L'agriculture n'a pas été consultée, car apparemment ça n'existe pas. Il y a plus de 100.000 travailleurs traités par le droit espagnol et c'est un élément important pour les salariés roumains et polonais. Notre problème c'est le salaire réglé par la législation étrangère car la transparence est détruite car pas suivie par les partenaires sociaux et le gouvernement. C'est légal que les vietnamiens et les marocains soient traités d'après leurs règles. Il y a une différence entre 5 € heure en Espagne et 5 € au Maroc pour la journée. Est-ce que nous manquons d'informations en Espagne en 2010. EURES n'a pas d'importance pour l'agriculture.

Gloria DE LUIS : Ca dépend des régions, Madrid n'a pas d'agriculture mais plus de service public. Les autres régions doivent informer des changements et ceci par les employeurs et les syndicats. Le poids de l'agriculture est affaire de régions.





EFFAT

EUROPEAN FEDERATION OF FOOD, AGRICULTURE AND TOURISM TRADE UNIONS

Arnd SPAHN : 0,1% des emplois agricoles en UE sont gérés par EURES. Nous demandons l'AGRIPASS dans EURES. 70% de la mobilité en Europe sont dans l'agriculture.

Gloria DE LUIS : 2% de la mobilité dans l'Union européenne. L'agriculture a un système social à part (Sécurité sociale). En Espagne, c'est global et les systèmes spéciaux ont des cellules particulières. L'économie espagnole s'est reposée sur la construction. Les salariés chômeurs non qualifiés sont allés à l'agriculture. Le marché du travail est rigide. La transparence et la mobilité sont difficiles.

Arnd SPAHN : Il y a 7 millions d'agriculteurs dont 4 sont dans d'autres pays. 100.000 sont mobiles dans leur pays. Le quota de migration est de 70%.

Gloria DE LUIS : Pourquoi pas EURES pour l'agriculture. Les conditions de travail s'aggravent.

Arnd SPAHN : Dans le système EURES il y a moins de 40.000 sur les 4 millions. Depuis 5 ans on discute pour modifier EURES et intégrer l'AGRIPASS.

Paz MARTIN RODRIGUEZ : En Espagne les agences de travail entre régions sont différentes. Les salariés agricoles ont leur particularité et les gens n'aiment pas les régimes particuliers. Il faut changer la législation et les mentalités.

Jesus ACASUSO : Les agences dans les régions proposent des emplois et pendant 3 mois il y a des appels et ensuite on peut faire appel à des étrangers. On a pensé à 3 demandes pour un poste, or c'est 1,2.

Arnd SPAHN conclut la conférence en rappelant que le 9 novembre les débats continueront sur les détachés à Bruxelles. A la suite de la conférence un rapport sera réalisé et soumis à tous les protagonistes de l'agriculture voire élargi à d'autres secteurs. Il remercie tous les participants de leur présence.

